

# Annexe II

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **82 (1937)**

Heft 10

PDF erstellt am: **05.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un fanion est levé d'un côté, jusqu'à ce que le fanion semblable réponde de l'autre. Il faut donc posséder un double jeu de fanions.

#### G. SIGNALISATION PAR FANIONS ET CODE CHIFFRÉ.

On peut utiliser les fanions mentionnés sous F. (ou, pour communiquer avec des patr., surtout en montagne, des drapeaux), aux fins de transmettre de brefs messages. Dans ce cas, il est recommandé de composer un *code chiffré*, mi-permanent, mi-occasionnel, contenant des phrases toutes faites, numérotées, que l'on transmet par chiffres Morse ou sémaphoriques<sup>1</sup>.

#### H. SIGNALISATION PAR MOUCHOIRS.

De couleurs différentes, entre chef sct. et chef gr. (exemple : I. gr. : blanc ; II. gr. : rouge ; III. gr. : jaune), aux fins de permettre au chef sct. de rester maître de ses groupes.

## ANNEXE II

### Fonctionnement d'un P.C. cp. fus.

#### A. PERSONNEL À DISPOSITION.

Le cdt. cp. a besoin de *collaborateurs* stylés (le comprenant à demi-mot), actifs (avides de se rendre utiles) et dévoués. La valeur de ce personnel dépend donc de son choix et de son entraînement. Outre le gr. *Fm.T.* (3 sof., 12 fus. servant 3 pièces), les 2 armuriers, les 2 sold. san., le cdt. cp. aura près de lui, au combat : 1 of., chef de la sct. de commandement, le sergent-major, 1 gr. de *cdmt.* (1 sof., 11 fus., 1 tamb. — 5 cycles) et un gr. fus. (1 sof., 12 fus.).

#### B. RÉPARTITION DES FONCTIONS.

Si le cdt. cp. est *absolument libre* d'utiliser ce personnel comme il l'entend, il n'en devra pas moins répartir des fonctions *normales*,

<sup>1</sup> La maison *Sarial*, à Lausanne, a édité une planche pouvant servir de modèle.

que les intéressés devront accomplir automatiquement et transmettre à un remplaçant, chaque fois qu'ils seront chargés d'une autre fonction.

Un principe important, dont le cdt. cp. doit vérifier fréquemment l'application dans la cp., est que tout gradé ait un *remplaçant*, non seulement désigné, mais capable de prendre sa place.

L'*of. sub.* peut être remplaçant du cdt. cp. A ce titre il n'est pas indiqué qu'il quitte le P.C. en même temps que celui-ci. Il peut être chargé soit de commander le gr. Fm.T., soit de conduire une patr. importante, soit d'organiser le P.C., en particulier l'observation, le serv. rens. et la liaison. Dans certains cas, il pourra momentanément fonctionner comme ag. de liaison détaché au bat. ou vers un voisin.

Le *sergent-major* pourra être chargé de l'importante question du ravitaillement en munitions et de l'organisation du P.C.

L'*un des sof.* sera détaché au bat. avec quelques coureurs (1 ou 2 cycles) comme ag. de liaison.

L'*autre sof.* pourra fonctionner comme chef de patr. et entre temps comme aide au serv. rens.

*Deux fus.* devront être formés comme secrétaires-dessinateurs attachés au serv. rens. dont l'un, en l'absence d'un sof., sera peut-être le chef, mais un chef à compétences très restreintes, travaillant sous le contrôle direct du cdt. cp. ou de son remplaçant.

Le *tambour* devra être affecté aux guetteurs pour pouvoir donner les signaux d'alarme contre gaz ou contre avions (ann. I).

Les *fus.* restants constitueront de petits groupes, chargés :

— l'un de l'*observation* du P.C. vers les set. (3 hommes munis év. de fanions voir ann. I),

— l'autre de la *garde du P.C.* (quelques *sentinelles* faisant aussi fonction de *guetteurs d'avions* et de *poteaux indicateurs*, destinés à attirer l'attention des passants et à diriger les visiteurs, par un cheminement qui ne trahisse pas à l'ennemi l'emplacement du P.C.).

— Les *patrouilleurs* seront à part, prêts à partir aux ordres du cdt. cp., du cdt. bat. voire du cdt. R., mais prêts aussi entre temps à assurer la défense du P.C.

— Les *coureurs*, renseignés sur l'emplacement du P.C. bat., seront également prêts à assurer la défense du P.C. L'un d'eux accompagnera le cdt. cp. dans ses déplacements, d'autres pourront former des relais.

## C. ORGANISATION DU P.C.

Sur l'emplacement choisi par le cdt. cp. (généralement un observatoire ou le long d'un cheminement), on doit :

— organiser l'*observation* de l'ennemi, des endroits où on le soupçonne, des sct. et des voisins ;

— rendre le P.C. non repérable par l'ennemi, mais facilement accessible à nos troupes ; à cet effet organiser la *sûreté* et la *circulation* ;

— éparpiller le personnel par petits groupes, de façon à le protéger contre un bombardement ;

— désigner des emplacements de combat pour le cas où le P.C. serait surpris et en exercer l'occupation.

S'il n'a pas organisé lui-même son P.C., le cdt. cp. devra trouver le temps de faire une revision.

Lorsque le P.C. se déplace, on laisse deux ou trois hommes, durant un certain temps, pour recueillir les messages qui parviendraient encore.

## D. REMARQUES.

A tous les échelons, gr., sct., cp., le chef qui a décollé pour aller *reconnaître* doit pouvoir *observer le terrain et l'ennemi* jusqu'à l'arrivée de sa troupe. Celle-ci doit être dressée à suivre le chef de groupe, sans qu'il ait besoin d'aller la chercher. Sct. et cp. seront dirigées sur un point — év. par un chaîne de coureurs — d'où l'ordonnance qui aura accompagné son chef sera chargée de les guider, pour éviter qu'elles ne se démasquent.

(A suivre.)

---